

REUNION DU 30 AVRIL 2021

Le trente avril deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE-BATON se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Jean-Michel

Étaient présents : Mesdames **BODIN** Pascale, **CLERCY** Marie-Annick, **BARRE** Jocelyne, **DUQUERROY** Nathalie ; **MILLET** Ghislaine. **PASQUET** Ophélie, Messieurs **CAILLÉ** Mathieu, **SAUZET** Pascal, **MERCIER** Jean-Michel

Était absente : **Mme MERCIER** Stéphanie

ACQUISITION VEHICULE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'acquisition d'un véhicule. Des renseignements ont été pris auprès de plusieurs garages.

Un véhicule neuf RENAULT Kangoo Express nous est proposé au prix de 15 750 € HT soit 18 900 € TTC par le garage SAVIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition du véhicule désigné ci-dessus auprès du garage SAVIN et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches

ACQUISITION VEHICULE -DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV'3

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès du département de la Vienne au titre d'ACTIV'3 pour l'achat du véhicule.

Le devis pour l'achat est de 15 750 € HT, la demande de subvention pourrait être établie à hauteur de 11 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département de la Vienne au titre d'ACTIV'3 pour un montant de 11 900 €.

DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'effectuer des virements de crédits, il propose notamment le virement suivant :

- Opération n° 155 article 2188 : + 9 000 €
- Opération n° 169 article 2313 : - 9 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce virement de crédits.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX ET DEMANDE ACTIV'3

Avant d'effectuer les travaux, l'ensemble immobilier scolaire de La Chapelle-Bâton doit être désaffecté, les locaux n'ayant plus de vocation scolaire, l'école ayant été fermée le 1^{er} septembre 2019.

Monsieur le Maire propose de procéder à des aménagements de l'ancienne cantine située dans le groupe scolaire.

Ce bâtiment est susceptible de changer de destination et d'accueillir une activité de restauration. Pour ce faire, l'installation de sanitaires est nécessaire et ce lieu doit être conforme au niveau de l'accessibilité pour le public.

Pour ces transformations, des devis ont été établis.

Un devis de M. BIBAULT (maçonnerie, cloison, ouverture d'une tranchée) : 4 974,00 € HT

Un devis de M. RIVET (plomberie, sanitaires) : 1 903,80 € HT.

Soit un montant total de travaux de 6 877,80 € HT

Ceux-ci ont pour but d'améliorer l'accueil du public car cet espace va accueillir une activité de restauration. Une demande de subvention au titre d'ACTIV'3 peut être déposée pour un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 5 000 € au titre d'ACTIV'3 auprès du département de la Vienne.

AXA- ETABLISSEMENT D'UN PARTENARIAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Monsieur Maupieux qui propose qu'une convention soit établie entre l'agence AXA et la commune afin d'organiser des permanences en mairie en vue de faire connaître les propositions en matière de complémentaire santé aux habitants de la commune.

Devant l'absence de certaines informations, le conseil municipal ne se prononce pas, des précisions seront demandées, une réunion d'information sera organisée avec le conseil municipal.

SUBVENTION CLUB DE GYMNASTIQUE

Le syndicat du collège ayant décidé d'accorder la gratuité à toutes les associations fréquentant le gymnase de Charroux. Par conséquent chaque commune devra abonder d'une participation significative. Ainsi le conseil décide cette année de ne pas subventionner le club de gymnastique.

RECUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur MABILLEAU William a été recruté en CCD, son contrat commence le mardi 4 mai. Il sera présent le lundi, jeudi et vendredi matin.

INSTALLATION MATERIEL HELISMUR- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal précédent s'était prononcé favorablement pour accueillir l'installation d'un dispositif permettant de déclencher l'éclairage du stade à distance pour les interventions de l'hélicoptère du SMUR la nuit.

A cette fin, une convention d'occupation temporaire du domaine public doit être établie entre le Département et la Commune.

COURRIER COLLECTIF DE LA GRANDE SAUNIÈRE

A la demande du collectif de la Grande Saunière, Monsieur le Maire a lu les courriers qui lui étaient adressés aux élus présents.